



Section des
Pyrénées Orientales

MOUVEMENTS DE MUTATION À VENIR

**MALGRÉ LA SUPPRESSION DES CAPL,
LE SYNDICAT FO DGFIP 66 PEUT ENCORE VOUS ÊTRE UTILE !!!**

FO DGFIP66 ayant pris acte de la suppression des commissions administratives paritaires (CAP) en matière de mutation, la section s'est organisée afin de porter les dossiers d'affectation locale, qui lui ont été confiés et a obtenu satisfaction pour les collègues qui se trouvaient en situation difficile, lors du dernier mouvement local.

La fin des compétences des CAP en matière de mutation ne signifie pas en effet que les organisations syndicales (OS) ne peuvent plus vous aider et vous défendre. Bien au contraire ! Plus que jamais, prendre contact avec nous pour rédiger vos voeux est nécessaire, comme pour nous signaler tout élément susceptible d'appuyer votre demande.

Cela va être l'actualité pour les agents susceptibles de passer de C en B ou de B en A.

Nous restons vent debout **CONTRE** la suppression de ces CAP, car un des buts de cette mesure est de rendre illisible les mouvements de mutation. En effet, comment savoir si X a primé Y et pourquoi? Comment s'assurer que les bonifications pour enfant ont bien été prises en considération, tout comme les bonifications tenant compte de la durée de séparation pour les rapprochements. De même en local, nous nous sommes aperçus que certains postes vacants ont été gelés par la DDFIP 66, sans en avertir les OS. Il s'agissait là de quelque chose de grave, car sans ces gels, les cascades auraient été différentes, donnant en bout de course un tout autre mouvement.

Lors de la réunion d'information de la DDFIP66 avec les OS au sujet du dernier mouvement local, la Direction nous a assuré qu'il n'y aurait pas d'affectation d'office. Or nous avons eu connaissance d'au moins une affectation d'office sur un dossier que nous connaissons bien.

Dans ce contexte, où la confiance n'est pas au rendez-vous, FO DGFIP, qui est le seul syndicat de la DGFIP à revendiquer deux **VRAIS** mouvements de mutation par an, s'était inscrit naturellement dans la démarche intersyndicale locale de demander un mouvement spécifique NRP pour le 01/01/2022.

On sait ce qu'il est advenu de cette demande. Pire, la Direction envisage des affectations d'office pour le 01/09/2022 et des suppressions d'emplois dans les nouvelles structures mises en place dans le cadre du NRP.

**DANS CE CONTEXTE EXPLOSIF ET ANXIOGÈNE PLUS QUE JAMAIS IL
CONVIENT DE SE RAPPROCHER DES MILITANTS FO CHAQUE FOIS QUE
VOUS ÉProuVEZ UNE DIFFICULTÉ FACE À LA DIRECTION,
ET SURTOUT POUR UNE MUTATION !**